

**SERVICE PUBLIC DE WALLONIE****Arrêté du Gouvernement wallon portant répartition des conseillers provinciaux entre les districts électoraux**

Le Gouvernement wallon,

Vu la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant transfert de diverses compétences aux Régions et Communautés, l'article 4 ;

Vu le décret du 27 mai 2004 portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'article L2212-6, alinéa 2 ;

Vu le décret du 25 janvier 2018 modifiant les articles L1332-18 et L2212-6 ainsi que l'annexe 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 établissant par province et par commune les chiffres de population au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu le rapport du 27 février 2018 établi conformément à l'article 3, 2<sup>o</sup>, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Sur la proposition de la Ministre des Pouvoirs locaux ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** La répartition des conseillers provinciaux entre les districts électoraux est fixée conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur lors du prochain renouvellement intégral des conseils provinciaux.

**Art. 3.** La Ministre des Pouvoirs locaux est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 8 mars 2018.

Le Ministre-Président,



W. BORSUS

La Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives,



V. DE BUE

## Annexe

District électoraux	Nombre de Conseillers
<b>PROVINCE DE BRABANT WALLON</b>	
Nivelles	16
Wavre	21
<hr/>	
TOTAL	37
<b>PROVINCE DE HAINAUT</b>	
Arrondissement administratif d'Ath	
Ath	5
Arrondissement administratif de Charleroi	
Charleroi	9
Châtelet	4
Fontaine-l'Evêque	4
Arrondissement administratif de La Louvière	
La Louvière	6
Arrondissement administratif de Mons	
Mons	4
Boussu	7
Arrondissement administratif de Soignies	
Soignies	4

Arrondissement administratif  
de Thuin

Thuin 4

Arrondissement administratif  
de Tournai-Mouscron

Tournai 9

---

TOTAL 56

**PROVINCE DE LIEGE**

Arrondissement administratif  
de Huy

Huy 6

Arrondissement administratif  
de Liège

Liège 10  
Visé 5  
Fléron 7  
Seraing 4  
Saint-Nicolas 6

Arrondissement administratif  
de Verviers

Verviers 6  
Dison 4  
Eupen 4

Arrondissement administratif  
de Waremme

Waremme 4

---

TOTAL 56

**PROVINCE DE  
LUXEMBOURG**

	Arrondissement administratif d'Arlon	
Arlon		8
	Arrondissement administratif de Bastogne	
Bastogne		6
	Arrondissement administratif de Marche-en-Famenne	
Marche-en-Famenne		7
	Arrondissement administratif de Neufchâteau	
Neufchâteau		5
Bouillon		4
	Arrondissement administratif de Virton	
Virton		7
<hr/>		
TOTAL		37

**PROVINCE DE NAMUR**

	Arrondissement administratif de Dinant	
Dinant		5
Ciney		4
	Arrondissement administratif de Namur	
Namur		9
Andenne		5
Gembloux		9

Arrondissement administratif  
de Philippeville

Philippeville

5

---

TOTAL

37

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 mars 2018 portant répartition des conseillers provinciaux entre les districts électoraux.

Namur, le 8 mars 2018.

Le Ministre-Président,



W. BORSUS

La Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives,



V. DE BUE